FEDERATION DU CLUB VOSGIEN
7 Rue du Travail – 67000 Strasbourg
03 88 32 57 96 – info@club-vosgien.com

FORMATION DES ANIMATEURS
DE RANDONNEE PEDESTRE

SESSION 2027
DOSSIER DE PRESENTATION ET D'INSCRIPTION

Strasbourg, septembre 2026

ATTENTION !!! : Date limite de réception des inscriptions **15 décembre 2026** dans la limite des places disponibles

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

(Copie, pour leur information, aux membres du Conseil d'administration)

J'ai le plaisir de vous adresser par le présent courrier les documents de la session 2027 de la formation ARP. Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ces informations aux membres de votre association et en faire la publicité appropriée.

Cette formation s'adresse aux membres du Club Vosgien amenés à conduire des groupes de randonneurs, déjà guides chevronnés, ou – potentiellement – futurs animateurs.

Le planning de la session 2027 s'organise comme suit :

* une journée d'ouverture de la session au siège de la Fédération à Strasbourg, 7 rue du Travail le ***samedi 13 mars 2027***

* un pré-stage de deux jours à Saint-Dié-des-Vosges – La Bolle (88) à choisir parmi trois dates : du ***1er au 2 avril 2027,*** du ***3 au 4 avril 2027*** ou du ***5 au 6 avril 2027***

* une randonnée formative sur le terrain, à choisir parmi trois propositions : ***samedi 10 avril 2027*** à Pfaffenheim (68) ; ***dimanche 11 avril 2027*** à Hultehouse (57) ; ***lundi 12 avril 2027*** au Mont Ste-Odile (67)

* un stage de 6 jours, du ***samedi 5 juin 2027*** au ***jeudi 10 juin 2027*** à Saint-Dié – La Bolle (88)

* un test probatoire le ***vendredi 11 juin 2027*** à Saint-Dié-des-Vosges – La Bolle (88)

Les contenus et les objectifs des différentes journées figurent en annexe

* La rédaction d'un **mémoire**, dont le sujet est remis à la fin du test, doit être envoyer avant le ***25 juin 2027*** au siège de la Fédération.

L'obtention du Brevet Fédéral ARP est liée à la présentation d'une attestation de suivi d'une ***Formation PSC*** (Premiers secours citoyen) ou d'une ***attestation SST*** (Sauveteur secouriste du travail), ces attestations (formation initiale ou recyclage) devront dater de moins de deux ans. Les candidats ne disposant pas de cette attestation sont invités à se rapprocher au plus tôt des organismes de formation (par exemple sur Internet en tapant « PSC » sur un moteur de recherche.) Prévoir 70 € environ pour une formation de dix heures.

La remise des brevets aux lauréats aura lieu courant **septembre 2027 à La Bolle**
(date à confirmer ultérieurement).

Chaque candidat fournira un ***certificat médical*** de non contre-indication à la randonnée pédestre en moyenne montagne. (Voir annexe)

La fiche d'inscription sera validée par le-la Président-e de l'association « Club vosgien » (ou son représentant) à laquelle adhère le candidat.

- Je ne saurais trop vous recommander de vous assurer que les candidats que vous inscrivez sont motivés, qu'ils ont les aptitudes pour suivre cette formation et conduire un groupe de randonneurs et enfin qu'ils s'engagent à être actifs dans votre association.

Coût de la session : 790 €.

Notez que la quasi-totalité des frais d'inscription demandés couvre les frais d'hébergement et de restauration, ainsi que le matériel nécessaire à la formation.
Les hébergements sont en pension complète, en chambre double (le supplément single est à la charge du stagiaire).
Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation, possibilité à chacun d'en souscrire une s'il le souhaite. Dans le cas d'un désistement à **moins de 15 jours d'un stage** ou **pré-stage**, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à la charge du stagiaire.

Les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent être adressées au secrétariat de la Fédération du Club Vosgien avant le ***15 décembre 2026***.

Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée et **dans la limite des places disponibles (30).** Le cas échéant, au-delà de trente inscrits pour cette session, une liste d'attente sera établie.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués.

Alain Boulenger,
Président de la Fédération du Club Vosgien

Affaire suivie par Jean-Michel Hoen 06 86 87 54 83
Coordinateur de la formation ARP.
Merci de bien vouloir adresser les dossiers par courriel à
jm.hoen@orange.fr
Ou de l'envoyer par courrier postal directement à la Fédération.

Annexes :

- Annexe 01/2027 : Formulaire individuel d'inscription
- Annexe 02/2027 : Certificat médical
- Annexe 03/2027 : La formation ARP ; pourquoi et pour qui ?
- Annexe 04/2027 : Descriptif de la session 2027 – Organisation – Contenus – Planning
- Annexe 05/2027 : Règlement intérieur de la session 2027